

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020032	Date d'inspection Le 07 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 sept. 2026	
Commentaires : Une éducatrice fait présentement la formation d'Éducation à la Petite Enfance. Elle prévoit terminer en juin 2025. La lacune sera conforme lorsque la formation sera complétée avec succès.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	21 janv. 2025	07 janv. 2025
Commentaires : La vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable est datée du 5 janvier 2020 pour une employée. L'employée est allée faire la demande d'une nouvelle vérification à jour lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Recommandation de vérifier l'état des matelas à langer qui commencent à être usés pour s'assurer qu'il n'y ait pas de déchirure. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les enfants ont mangé leur collation. - Tous les groupes ont fait des jeux libres et sont allés à l'extérieur, certains dans le parc et d'autres dans la forêt. - Les enfants ont mangé leur dîner et ont fait la période de repos. <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.</p>

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 janvier 2025

Date

original signé par
Naomie Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 janvier 2025

Date